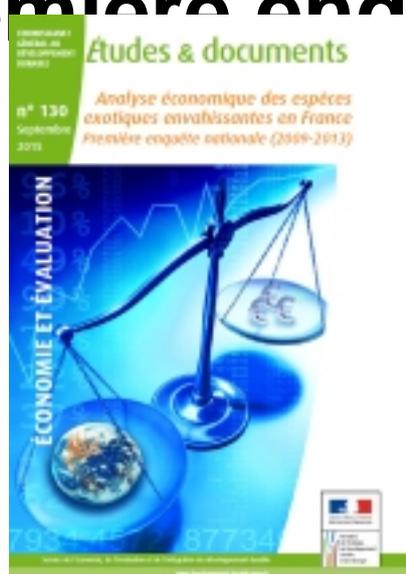




Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/contenu/actualites-france-et-international/article/analyse-economique-des-especes>

Analyse économique des espèces exotiques envahissantes en France : première enquête nationale



Date de mise en ligne : mardi 13 octobre 2015
-2013)

és France et international -

OIEau

Le règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, adopté après plusieurs années de travaux préparatoires, vise à mieux coordonner et à rendre plus efficace la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) au sein de l'Union européenne.

En effet, les EEE sont reconnues au niveau international comme étant l'une des cinq causes majeures de l'érosion de la biodiversité et mobilisent en France de nombreux acteurs tant en métropole qu'en outre-mer. Introduites par voie accidentelle ou volontaire, elles peuvent être source de bénéfices économiques, mais aussi de dommages pour la biodiversité et la société.

L'étude d'impact du règlement européen rappelle que selon les études disponibles, il y aurait au moins 1500 EEE aujourd'hui dans l'Union, coûtant plus de 12 milliards d'euros par an aux États-membres.

Quel est le coût et la nature des dommages occasionnés par les EEE en France ? Quelles sont les dépenses menées contre les EEE ? Quelles sont les sources de financement mobilisées pour ces dépenses ? Comment évoluent ces dépenses dans le temps, l'espace et selon les espèces ciblées ?

Tel était l'objet de l'enquête menée par le Commissariat général au Développement durable qui a permis de recueillir des données sur la période 2009-2013, en s'appuyant sur un questionnaire d'enquête complété par une analyse bibliographique et des entretiens en métropole et en outre-mer, auprès des services de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics, des gestionnaires d'espaces naturels, des chercheurs, et des entreprises.

Cette enquête a montré en particulier que les EEE coûtent en moyenne 38 millions d'euros par an en France à la fois en termes de dépenses et de dommages occasionnés